—C'est que je me sens invincible, maintenant! affirma Raymond, les lèvres animées d'un délicieux sourire.

Il prit Geneviève dans ses bras et lui donna une longue mais chaste caresse.

—Pour ma fille! prononça-t-il, d'une voix tremblante.

—Adieu!.... Chassez moi, je ne saurais plus vous quitter......

—Oui, partez, puisqu'il le faut!.... Mais venez......

Il prit, dans un tiroir, une épingle terminée par une très jolie perle:

—C'est le seul bijou qui me reste de ma mère... Dites à Blanche—car elle doit à jamais ignorer la vérité—dites-lui que ceci était à vous, ou que vous l'avez acheté... Je voudrais pouvoir lui donner ainsi tout ce que je possède...

—Vous verrez ce soir cette perle dans ses cheveux!

XI

LE DROIT DU PLUS FORT.

Vers la fin de cette après-midi, le baron de Candia et Gaston de la Terrade se trouvaient face à face sur la planche d'une petite salle d'armes que le vicomte de la Terrade avait fait récemment installer dans son pavillon de la rue de Surène.

C'est là que, depuis deux ans, Gaston travaillait l'escrime avec autant d'ardeur que de mystère, sous la direction d'un maître inconnu de ses camarades de cercle, voulant, sans que personne pût s'en rendre compte, devenir invincible à l'épée. Et personne, en effet, ne savait les progrès vraiment extraordinaires qu'il avait réalisés, l'adresse, la rapidité qu'il avait conquises et qui étaient celles d'un maître d'armes consommé et non d'un amateur.

Dans son duel avec Guébrohant, il ne s'était laissé légèrement piquer au bras que pour mieux tromper la galerie d'abord et, en second lieu, pour se rendre intéressant auprès de Blanche et de Geneviève.

Mais sa blessure était si peu de chose qu'il venait de soutenir un long assaut contre le baron, sans recevoir un seul coup de bouton tandis qu'il avait touché plusieurs fois son adversaire.

—Là, voyez vous, disait-il, combien vous auriez tort, mon cher ami, de prendre le duel pour votre compte; vous ne tirez pas mal, je le reconnais; mais vous êtes nerveux, et nous ignorons que le peut être la force de ce Marignac.... J'espère bien d'ailleurs que le duel n'aura pas lieu, que ma chère sœur aura eu le bon esprit de céder et que, ce soir, nous n'échangerons que des gentillesses!

—Moi, j'espère bien que non! déclarait Candia, avec un accent de rage, et je vous affirme que ce duel me comblerait d'aise...... Quand je tiendrai cet homme au bout de mon épée......

—Oh! Je vous en prie! fit Gaston, pas de mélodramme; débarrassons-nous de lui, mais proprement; ce sera ensuite le tour de son gentil cousin..... toujours en admettant que ma sœur n'ait pas cédé auparavant. —Donc, résumons-nous: vous dînez chez Olympe et vous vous rendez de votre côté à l'Opéra. Moi, je vais prendre ma sœur et ma nièce: et malgré la grimace qu'elles ne manqueront pas de me faire, je les conduirai à leur loge, où nous sommes rejoints par mon respectable papa. Là, papa et moi faisons une suprême tentative sur Geneviève; nous lui demandons, une dernière fois, si elle s'oppose à la réalisation de mon bonheur....

—Et comme elle refusera, n'en doutez pas!

—Oh! alors, tant pis pour elle! s'écria Gaston d'une voix sourde. Si elle refuse....Ah! j'arrangerai bien la comédie: lorsque le marquis se présentera avec sa vénérable douairière, nous les prierons, papa et moi, de ne pas franchir le seuil de la loge. Naturellement, le marquis exigera des explications, nous lui dirons que nous agissons au nom de notre gendre et beau-frère, baron de Candia, et que nous sommes tout disposés à le conduire à vous: nous vous le mènerons donc au foyer de la danse, et puisque vous tenez absolument à ce qu'il commence par vous, vous pourrez le souffleter à votre aise devant les abonnés. D'où: premier duel avec vous! Et, s'il en réchappe, duel avec moi, dont je vous promets qu'il ne réchappera pas! Si après cela, ma sœur et ma nièce ne crèvent pas de chagrin!......

Son visage se couvrit d'une horrible expression de méchanceté.

Il ajouta cyniquement:

—Avant un an, mon cher, nous partagerons leur héritage!

Candia détourna la tête avec dégoût; dans tout ceci, il était moins poussé par la cupidité que par un effroyable désir de vengeance.

—Tout est ainsi bien réglé, conclut Gaston. A ce soir!

—Oui, à ce soir.

Et Candia quitta son beau-frère.

Quelques minutes plus tard, le maître d'armes de Gaston arrivait; et, durant une heure, silencieusement mais ardemment, il se battit contre cet homme, non plus avec des fleurets mais avec l'épée de combat, s'imaginant qu'il était sur le terrain. Seul, le maître parlait parfois, tantôt donnant un conseil, tantôt faisant des critiques: à la fin de la leçon, pourtant, il dit:

—Monsieur le vicomte est aussi fort que moi.

Puis il empocha ses deux louis, prix de ses conseils et surtout de son silence. Et il s'en fut, tandis que Gaston passait sous la douche.

Le comte de la Terrade rentrait, en ce moment, pour le dîner.

Il était pâle, nerveux, encore impressionné péniblement par les menaces à peine déguisées que le marquis de Marignac lui avait jeté pour son fils. Il déplorait toutes ces intrigues qui troublaient si inutilement la fin de sa vie.

Et, dès qu'il se trouva seul, à table, en face de Gaston, il l'interrogea anxieusement:

—Tu persistes.... quand même?

—Mon cher papa, vous savez bien que je n'ai pas l'habitude de rebrousser chemin.

—As-tu réfléchi, au moins, aux paroles du marquis de Marignac?

—Peu m'importent ses paroles; ce que je préférerais savoir, c'est la façon dont il tire l'épée.

Le comte haussa les épaules.

—Mon cher enfant, tu perds ton temps à des choses inutiles: ce duel n'aura pas lieu!

—Le marquis n'est pourtant pas un lâche!

—C'est justement parce qu'il n'est pas un lâche et que tout le monde le sait, qu'il peut très bien se permettre de refuser un duel...... Crois-moi: il en est peut-être temps encore; renonce à ton projet! J'ai l'âme pleine de noirs pressentiments....

—Oh! papa! fit Gaston d'un ton mutin, vous me dites des phrases de vieille femme, vous me laisseriez croire que vous baissez...... Seriez vous comme Candia, qui tout à l'heure me faisait du mélodrame!....

—Je ne baisse ni ne vieillis; je vois plus clair que toi, voilà tout!

—Vous rêvez......

—Je raisonne. Ainsi que tu me l'as demandé, je suis allé chez Geneviève pour lui dire que son mari, forcé de dîner au Cercle, ne pourrait la conduire à l'Opéra, et que ce serait toi ou moi qui aurions ce plaisir....

—Eh bien?

—Eh bien! je m'attendais à trouver ma fille toute en larmes, accablée par la scène d'aujourd'hui....

—Et elle fait la brave? Comédie!

—Elle ne m'a joué aucune comédie, je t'en réponds; elle était très calme, m'a parlé d'une voix animée; et lorsque j'ai voulu lui glisser une allusion à ce qui se passait, essayer de prendre le rôle de médiateur, de consolateur...... Ah! mon pauvre Gaston, si tu avais vu de quel geste méprisant elle m'a interrompu! Et de quel ton hautain elle m'a dit: "Pardon, mon père, ce que je fais ne regarde que moi!" Cette différence d'attitude en quelques heures m'épouvante. Je me suis informé, d'ailleurs, auprès du valet de chambre de Candia, pressentant que Geneviève avait dû sortir; et elle est sortie en effet, seule.... Tu es assez intelligent pour que je n'aie pas besoin de te dire chez qui elle est allée; et, si elle en est revenue si réconfortée, c'est qu'on ne nous craint pas beaucoup....

—Allez, allez, papa!

Gaston mangeait d'un excellent appétit et semblait dédaigner les observations de son père comme des radotages de vieille femme.

—Allez donc, papa; je suis d'extraordinaire bonne humeur, je vous écouterai jusqu'à demain!

—Tu es un petit sot! Tant pis pour toi! fit le comte.

Et il demeura silencieux jusqu'à la fin du repas.

—Je vais chercher Geneviève, dit alors le vicomte; vous aurez la gentillesse de nous rejoindre dans notre loge dès que vous aurez fumé votre cigare!

—Soit prononça M. de la Terrade avec lassitude: nous allons faire des bêtises, mais je m'en lave les mains.

Et déjà Gaston avait mis son pardessus, et, avant de sortir, allumait une cigarette dans le vestibule du petit hôtel, lorsqu'un coup de sonnette retentit.

Comme il touchait presque à la porte, le vicomte ouvrit lui-même, machinalement.

Il aperçut le marquis de Marignac et recula, pris d'une peur irraisonnée.

Mais, se dominant aussitôt:

—Est-ce mon père ou moi que vous venez voir, cher monsieur?

—Tous les deux, répondit froidement mais correctement le marquis.

—Désolé, cher monsieur; mais vous devrez vous contenter de mon père, car je suis attendu par ma sœur, que je dois conduire à l'Opéra.

—Mme de Candia se passera très bien ellement de vous; nous irons d'ailleurs la retrouver, ensemble, tout à l'heure; mais j'ai besoin, auparavant, de m'entretenir quelques instants avec vous.

En prononçant ces mots, Raymond était entré dans le vestibule; il en referma la porte. Et dévisageant hautement Gaston:

—Où pouvons-nous causer sans craindre les oreilles indiscrètes?

—Vous redoutez les curieux? fit le vicomte d'un ton de persiflage.

—Oui, monsieur, je les redoute pour vous.

—Vraiment! Savez-vous que vous osez m'insulter chez moi et que j'aurais le droit de prendre une arme et de vous frapper?

Le comte, attiré par le bruit des voix, arriva alors dans le vestibule.

Et Raymond, lui jetant, comme à son fils, un regard de défi:

—Me frapper?.... Peut-être en auriez-vous le courage, parce que vous êtes deux.... L'un par-devant, l'autre par derrière.... Mais je suis trop bien armé moi même *cette fois*, et seriez-vous dix que je vous mépriserais....

—Que signifient vos paroles, monsieur? bégaya le comte en claquant des dents.

—J'aurai l'honneur de vous les expliquer plus longuement dans quelques minutes, monsieur; mais entrons dans votre salon, que nous puissions causer en toute tranquillité.

Il parlait en maître; et ses deux adversaires, même Gaston, épouvantés par cette vague allusion à un drame qu'ils s'imaginaient ignoré de tous, tremblaient devant lui.

Ce fut le comte qui conserva assez de calme pour introduire Raymond dans son salon. Gaston les suivit et, se glissant derrière eux, allait passer dans son cabinet qui communiquait avec cette pièce et où il aurait pris un revolver.

Raymond le devina; et lui barrant le passage:

—Ce n'est pas la peine, monsieur, dit-il avec un sourire dédaigneux; n'allez chercher aucune arme, nous n'en aurons aucun besoin, ni vous ni moi; nous allons causer et nous entendre très amicalement, j'en suis persuadé. Veuillez donc vous asseoir.

Et lui-même s'assit devant la porte du cabinet.

—Je vous prie de m'excuser, messieurs, si je vous dérange au moment où vous vous prépariez à vous rendre à une première intéressante; mais j'ai autant d'intérêt que vous à m'y rendre, et je vous promets que nous y arriverons à temps.

Sa voix, en ce moment, n'avait plus le moindre accent de menace; et il regardait courtoisement le père et le fils comme s'il venait leur faire une simple visite de politesse.

—Enfin, monsieur, demanda Gaston d'un ton irrité, quel est le but de votre démarche?

—Je viens, messieurs, vous reprocher d'avoir manqué à la parole que les familles de Candia et de la Terrade avaient donnée à la famille de Marignac. C'est vous-même, monsieur....

Il s'adressait au comte:

—Vous qui aviez fixé la période d'un an durant laquelle personne, pas plus un autre que mon cousin Hugues de Marignac, ne serait admis à demander la main de Mlle de Candia....

—Mais, monsieur, interrompit M. de la Terrade, je n'ai rien fait, pour ma part....

—Il est possible, monsieur, que vous désapprouviez ce qui se passe en ce moment; mais il n'en est pas moins vrai que le vicomte de la Terrade, démasquant soudain son jeu, a osé déclarer son amour.... ou du moins ce qu'il appelle son amour à Mlle Blanche.

—Monsieur, s'écria Gaston, je ne saurais vous permettre......

—Oh! pas d'emportements! répliqua Raymond d'une voix souveraine, vous les regretteriez tout à l'heure.

Et revenant au comte de la Terrade:

—Vous vous êtes donné à moi, monsieur, pour le chef de la famille de Candia; et votre gendre vous a solennellement reconnu comme tel. Pourtant votre gendre a manqué, ainsi que votre fils, à l'engagement que vous avez pris pour eux; car il a voulu imposer à sa fille ce mariage qui lui est odieux!

—Mais de quel droit, monsieur, interrompit encore Gaston, vous mêlez-vous, avec une semblable impertinence, de nos affaires de famille?

—Du droit qu'il me plaît de prendre, monsieur, d'un droit qui va bientôt vous sembler si légitime que je ne doute pas que vous ne soyez le premier à le respecter.... et peut-être même à le défendre. Je vous prie donc, de bonne grâce, avant de recourir à aucune menace, de renoncer, de vous même, à un projet.... qui, d'ailleurs, ne sera jamais réalisé. Je serais heureux d'obtenir cela de vous, en faisant appel à votre cœur.... si, du moins, il reste quelque chose d'humain dans votre cœur.

Gaston se contenta de hausser les épaules en ricanant:

—Ainsi donc, reprit Raymond, vous refusez?.... J'aurais pourtant désiré aplanir amicalement toutes les difficultés qui existent entre nous; je déteste recourir aux menaces....

—Je ne céderais pas plus devant vos menaces que devant votre sentimentalité!

—Soit! dit Raymond, très dédaigneux; écartons donc ce que vous appelez de la sentimentalité et que moi, sans avoir beaucoup d'orgueil, je pourrais appeler de la générosité toute pure. Il faut cependant que je vous expose les projets que j'avais formés afin que vous sachiez bien exactement ce que vous refusez!

—Ah! monsieur, s'écria Gaston, ne perdons pas de temps en bavardages inutiles! Vous êtes le plus fort, ou c'est moi qui suis le maître: voilà uniquement ce qui peut peser sur nos décisions....

—Mais justement! répliqua Raymond, ce que j'ai à vous dire vous prouvera que vous n'avez été qu'un jouet entre mes mains quand vous vous figuriez que vous dirigiez les fils de toutes nos intrigues!

Gaston se troubla un peu. Et Raymond continuait avec une assurance magnifique:

—Quel joli plan, n'est-ce pas? que de faire servir son adversaire à ses intérêts, de lui prendre ses capitaux quand on n'en trouve plus ailleurs, puis de se débarrasser de lui une fois chance et fortune revenues!...... Mais croyez vous donc que vous auriez eu, pour votre beau frère, un centime de mon argent, si je n'avais pas décidé que la banque Candia serait sauvée.... et sauvée par moi? J'effaçais une dette, monsieur, celle contractée jadis, par vous et votre père, envers M. de Candia.

—Je.... ne.... comprends pas! prononça péniblement Gaston.

Le comte était blême.

—Mon Dieu, reprit Raymond, pardonnez moi si je vous dis des choses désagréables, que vous comprenez fort bien, malgré vos démentis; tout cela et ce qui va suivre vous eût été épargné si vous aviez cédé de bonne grâce. Il ne me plaisait donc pas que la maison de votre beau frère fût déclarée en faillite; il me plaisait au contraire de sauver ce sinistre aventurier et de dégager sa femme de l'espèce de reconnaissance qu'elle avait encore la faiblesse d'éprouver pour lui. Vous voyez, par suite, que, sur ce premier point, vous n'avez été, M. de la Terrade, ni le plus habile ni le plus fort: vous avez uniquement servi à mes projets.... comme vous allez, d'ailleurs, y servir encore, ce soir même!

—Je vous comprends de moins en moins, monsieur! Les affaires de banque de mon beau-frère ne me regardent pas....

—Elles vous regardent si bien qu'il ne fait plus rien sans vous consulter; et il a bien tort, car vous avez sûrement préparé sa défaite.

—Vraiment?

—Oh! tout mauvais cas est niable; mais vous ne nierez pas, je pense, que vous n'ayez décidé de m'insulter, ainsi que ma grand'mère, lorsque nous irons tout à l'heure, saluer Mme de Candia?

—En effet, monsieur, cela je ne le nie pas; car si je ne suis pas associé aux affaires financières du baron de Candia, je le suis à toutes ses affaires de famille! Nous avons à nous venger d'un affront...

—Pardon! Vous êtes le seul homme qui n'ait pas le droit de parler de cet affront, parce que c'est vous qui l'avez causé....

—Eh! je n'y ai même pas assisté!

—Vous l'avez préparé par une lettre anonyme qui est une infamie......

N'ayant plus l'audace de nier carrément, Gaston répondit, les yeux baissés, fuyant le regard de son adversaire:

—Si vous allez me rendre responsable, maintenant, de toutes les lettres anonymes!......

—Vous ignorez peut-être, monsieur, qu'il existe des gens qu'on nomme des experts en écriture et dont le talent consiste justement à retrouver les faussaires et les calomniateurs qui se cachent derrière une feuille de papier! Ne niez donc plus, quand moi j'affirme; car moi, je n'affirme rien que je ne puisse prouver! Et je vous affirme que, ce soir, au lieu de m'insulter ou de me faire insulter publiquement, comme vous en aviez l'intention, par votre beau-père, vous allez me protéger contre ses violences.... non pas parce que je les redoute, certes, mais parce que je ne veux pas qu'il y ait rien d'irréparable entre nous!

Gaston eut alors une révolte; il répliqua, avec un mauvais rire:

—Je suis vraiment curieux de voir comment vous vous y prendrez!

—En vous disant simplement ce que je ferais, si vous refusiez de m'obéir!

—Je vous écoute, monsieur!

—Eh bien, supposons que vous vous soyez entêté, que vous m'attendiez sur le portique la loge de Mme de Candia et que vous essayiez, l'un ou l'autre, de me frapper, ou de provoquer une altercation...... Nous sommes immédiatement entourés; nous avons l'assistance mondaine que nous rêvons l'un et l'autre; et lorsque je suis bien certain que tout Paris va nous entendre, je vous déclare, d'une voix tonnante, que je refuse de me battre avec vous....

—Et pourquoi?

—Parce qu'on ne se bat pas avec des assassins!

Ce fut comme un coup de massue pour le comte et son fils; ils crurent que Geneviève avait révélé à M. de Marignac le drame d'Epinay; ils ne devinaient pas encore que c'était lui la victime de ce drame: ils se disaient seulement que Geneviève avait parlé, trahi le terrible secret pour donner une arme suprême à son défenseur.

Gaston bégaya quelques mots informes, essayant de protester; Raymond lui imposa rudement silence:

—Taisez-vous, malheureux! Votre crime m'est connu dans ses moindres détails, et je suis prêt à le révéler à tout Paris! Je dirai donc, à cette assistance que vous aurez souhaitée pour m'insulter devant elle, qu'une nuit vous et votre père avez lâchement assassiné un homme qui avait eu l'imprudence de s'introduire chez vous....

—Si c'est de ma sœur que vous tenez votre récit, je vous préviens que vous devrez en rabattre! Oui, une nuit j'ai trouvé un homme, non seulement dans ma maison mais dans la chambre même de ma sœur! En me battant contre lui et en le tuant, je n'ai accompli que mon devoir strict.... J'ai été assez heureux pour donner le change à la police, pour lui faire croire qu'il ne s'agissait que d'un vulgaire malfaiteur....

—C'est bien le récit qu'on a vu dans les journaux; mais il n'était pas absolument exact, monsieur: interrompit Raymond avec une magnifique ironie.

—Il n'était pas exact sur la qualité de l'individu que j'avais tué, mais rigoureusement précis sur les autres détails!

—Non, monsieur!

—J'ai tué cet homme, loyalement, en duel.

—Vous mentez....

—Ah! Prenez garde! s'écria Gaston levant la main sur Raymond.

—Vous mentez! Il est vrai que vous vous êtes battu en duel contre cet homme, mais déloyalement: quand vous avez senti que vous alliez succomber, vous avez appelé votre père à votre aide, et c'est lui qui, par derrière....

Le comte de la Terrade, affalé sur un fauteuil, suait à grosses gouttes, fixant un regard égaré sur Raymond: en ce moment, il eût accepté la mort sans se défendre.

—Mais répondez donc, mon père! prononça Gaston, d'une voix entrecoupée: voilà les infamies dont vous accuse votre fille!....

Le comte ne protesta pas; il murmura seulement en levant des yeux vitreux sur son fils:

—Je t'avais bien dit:

Mais Gaston, malgré son épouvante, entendait lutter jusqu'au bout:

—Monsieur, ma sœur vous a menti.... ou vous avez mal compris ce qu'elle vous a raconté......Je frappai mon adversaire loyalement, en pleine poitrine....et ce coup de couteau ne lui fut donné qu'ensuite, pour faire croire à la police......

—Vraiment, monsieur, vous perdez la tête: vous ai je parlé d'un coup de couteau?.... Vous vous trahissez vous-même.....Eh bien, ce coup de couteau fut donné par votre père non pas après le combat, mais avant votre coup d'épée, et c'est ce coup, si lâchement porté, qui vous sauva....

—Je vous jure qu'on vous a trompé, monsieur; ma sœur ne peut savoir l'exacte vérité: elle était évanouie au moment où....

—Aussi n'est-ce pas de votre sœur que je tiens ces détails, mais....

—Mais de qui donc?

—De moi-même! Nierez-vous plus longtemps?

—Vous!... Ah!... ah! c'est vous!...

Une rage folle succéda soudain à l'accablement qui, depuis un instant, s'emparait de Gaston.

—A moi! mon père!

Il lui adressait un suprême appel, comme la nuit du drame d'Epinay.

Et il s'élança, les mains, ouvertes, sur Raymond, s'imaginant qu'il allait le surprendre, l'étrangler, fermer à jamais cette bouche qui pouvait le perdre; avec la rapidité d'un éclair, il avait envisagé les conséquences de ce meurtre, les explications très plausibles qu'il donnerait; cet homme était venu l'insulter chez lui, il avait le droit de se venger....

Mais Raymond n'eut qu'à faire deux pas en arrière.

Et ses deux bras se tendirent, armés chacun d'un revolver.

—Voulez-vous donc mourir tout de suite? Je vous déclare que je tirerais sans pitié!

Gaston s'était arrêté net. Tout chancelant, il s'appuya sur une petite table; mais la table glissa et il tomba sur le tapis aux pieds de Raymond qui dit tranquillement:

—Vous croyez-vous toujours le plus fort? Et allez vous encore soutenir les desseins de votre beau-frère?.... Osez donc me dire que vous ne renoncez pas, de vous même, à la main de Mlle Blanche de Candia?

Gaston se relevait, piteux, décontenancé, ne sachant pas perdre en beau joueur.

Et il jetait de tels regards de haine à Raymond que celui-ci, devinant ses pensées:

—Ayez donc la sagesse de chasser de votre esprit les idées de rancune et de revanche qui y germent en cet instant même; vous êtes irrémédiablement vaincu. Imitez donc votre père qui ne demande qu'à m'obéir humblement pour que je daigne consentir à oublier le passé.... n'est ce pas, mon cher M. de la Terrade?

Le comte ne répondit que par un geste vague.

—Et plus de tentative contre moi, ni ce soir, ni jamais! reprit Raymond. Si je mourrais de mort violente, une plainte serait immédiatement déposée au Parquet contre les faux assassins d'Epinay, basée sur le récit détaillé que j'en ai fait et sur le témoignage de mon domestique qui y assista presque complètement; car c'est lui qui me ramassa, sans vie, sur la berge de la Seine; il n'y a pas vingt ans que le crime a eu lieu, il n'y a donc pas prescription!.... Je ne me contenterais pas d'ailleurs de révéler ce seul crime à la Justice; je lui communiquerais aussi mes soupçons sur la tentative d'empoisonnement de Saint-Cloud, car je connais le vrai coupable, moi!.... *Prévenez en M. de Candia!* Allons, messieurs, un peu de courage! Reprenez votre tenue d'impeccables mondains! Mme de Candia nous attend dans sa loge; nous allons nous y rendre ensemble, comme je vous l'annonçais au début de cet entretien: et j'aime à croire que, devant Tout Paris, vous m'y donnerez, ainsi que le baron de Candia, les plus grandes marques d'amitié!.... Vous avez perdu; perdez galemment!

XII

DÉCEPTIONS.

Une extraordinaire animation régnait, depuis trois ou quatre semaines, au foyer de l'Opéra, et, dans tout ce joli personnel, qui fait la joie des banquiers et des vieux beaux, il n'était question que de passe-droits, d'injustices, de protections éhontées et de la sottise du public et des journaux qui semblaient consacrer d'avance la nouvelle faveur accordée à Olympe Salverdi.

Confier, pour cette reprise de *Sylvia*, le premier rôle à une danseuse qui, depuis sept à huit mois, n'avait pas paru à l'Académie nationale de musique, lorsque tant de rivales n'avaient cessé de travailler leurs jetés, leurs battus et leurs sourires; c'était une chose tellement inique que, dans les classes, il y avait eu des réponses insolentes, amenant des admonestations sévères, puis des amendes.

Et lorsque la discipline avait eu réduit ces délicieuses mauvaises têtes à l'obéissance, elles s'étaient vengées en déchirant à belles dents la rivale détestée.

Et l'on prévoyait, avec une majestueuse assurance, qu'elle allait "faire un four".

Et l'on disait couramment qu'elle ne pouvait pas ne pas être alourdie en même temps qu'affaiblie par la "création" à laquelle n'avait pas assisté le public, mais que les notes discrètes et un peu moqueuses des courriers de théâtre avaient annoncée à tout le monde.

Enfin, ce que ne disaient pas les journaux, mais ce qu'on se répétait, non sans une pointe de jalousie, c'est qu'Olympe était extraordinairement heureuse......

—Ah! En voilà une qui a de la chance!

C'était la phrase qui résumait toutes les conversations dont elle était l'objet.

Et l'on se contait les merveilles de son hôtel de l'avenue Hoche, d'après de simples on-dit d'ailleurs; car Olympe n'y recevait personne que son amant et Gaston de la Terrade. Elle y menait une vie rigoureusement fermée, avec toutes les apparences du bonheur intime.

Dès qu'elle avait été certaine de son état, elle avait interrompu son service à l'Opéra; et Candia l'avait entourée, soignée comme une jeune épouse à la santé fragile. Elle était pourtant brave et forte et méprisait ces souffrances de la maternité qui effraient tant de jeunes femmes; mais elle ne semblait pas s'étonner des soins de Candia: elle le voulait sans cesse, souffrant abominablement quand il la quittait pour accomplir, bien strictement, ses devoirs auprès de sa femme. Et cette belle fille, que tant de jalousies poursuivaient, qu'on se figurait si parfaitement heureuse, était torturée elle-même par l'envie et la jalousie.

Elle avait trop espéré; elle ne pouvait se résoudre à accepter sa situation de maîtresse et le mensonge humiliant qui, hors de chez elle, la forçait à ne plus connaître celui qu'elle aimait si passionnément.

Elle avait complètement cessé de se montrer dans les grandes allées du Bois de Boulogne depuis que, un jour, aux Acacias, le baron, la croisant, ne l'avait saluée que du regard. Elle avait beau comprendre que cette réserve était nécessaire, même pour la réalisation de ses projets les plus ambitieux, elle en souffrait trop cruellement pour ne pas se plaindre amèrement à Candia.

—Ah! disait-elle, si *elle* était morte à Saint-Cloud pourtant! tu serais à moi, rien qu'à moi, tout à moi, aujourd'hui!

—Patience! répondait le baron.

Il essaya alors de lui faire rompre définitivement l'engagement qui la liait à l'Opéra:

—Tu seras toute à ton enfant!

Elle refusa rudement.

—Quand, toi, tu seras libre d'être tout à moi! répondit elle.

—Patience! te dis je!

—Ah! Patience, patience! crois-tu donc que c'est avec des mots creux que tu peux me donner le bonheur que je veux?

Gaston de la Terrade seul parvenait à la calmer, parce qu'elle voyait en lui l'instrument de ses désirs: il lui avait exposé ses projets, le plan qu'il suivrait et au bout duquel était infailliblement la victoire; et il arrivait parfois à la convaincre...... Mais, la plupart du temps, elle hochait la tête, surtout si Gaston prévoyait un duel avec le marquis de Marignac.

—C'est l'inconnu, un duel! disait-elle. Comment pouvez-vous prévoir que vous tuerez votre adversaire? ... Ce marquis de Marignac est un homme redoutable......

—Le connaissez-vous donc?

—Non, non! répondit-elle, dissimulant son émoi; mais on le dit....

—Si l'on croyait tout ce qu'on dit!

Elle avait cependant fait promettre à Gaston que, si un duel devait avoir lieu, ce serait lui et non Candia qui s'exposerait contre Raymond de Marignac; et en échange de cette promesse, elle entretenait Candia avec autant de ténacité que d'adresse, dans la pensée qu'il ne pouvait pas avoir d'autre gendre que Gaston.

—Et, une fois ce résultat obtenu, lui disait le vicomte, je vous débarrasse, en un tour de main, de cette baronne de Candia, dont la présence à Paris est votre cauchemar; je l'enterre à la campagne......

—Ah! si cela se pouvait!.... interrompait Olympe. Mais, moi, j'agirais autrement!

—Que feriez-vous?

—Agissez. Si vous ne réussissez pas, c'est moi qui vous dirigerai alors!

Malgré le mépris que lui inspirait Gaston, elle ne voulait pas lui dire sa pensée secrète, la seule qui satisfît pleinement son ambition et sa jalousie, et qu'elle résumait en ces quelques mots: "Un guet apens.... Un mari qui trouve sa femme avec son amant.... Deux balles, et ce serait fini!"

Elle ne sembla étouffer sa haine que lorsqu'elle donna le jour à une belle fillette, ferme et bien portante, dont la venue rendit Candia fou de joie.

Pendant une semaine, tous les deux furent tout attendris; la petite fille qui leur était née les rendait meilleurs.

Ils ne parlaient plus ni de Mme de Candia, ni de Blanche, ni de Raymond.

—Eh! morbleu! se dit Gaston, oublieraient ils leurs haines et nos projets? Il est temps d'agir.

Et, comme Olympe, dans tout le bonheur de sa maternité, semblait ne plus songer au théâtre, il intrigua, avec une habileté consommée, pour que les directeurs de l'Opéra demandassent aussitôt à la danseuse si elle se croirait suffisamment rétablie pour la reprise de *Sylvia*.

Olympe faillit refuser, mais Gaston était là:

—Songez donc, lui dit-il, que Candia vient de vous voir malade, fatiguée, dans un état où les femmes sont touchantes, mais où leur beauté disparaît. Ne croyez-vous pas indispensable de l'éblouir de nouveau, de vous montrer à lui comme une reine adulée, et par le public et par tout ce brillant entourage des coulisses de l'Opéra?.... Peut-être aura-t-il peur de vous perdre? Et que n'obtiendrez vous pas alors de lui?

Ce fut pour ces raisons et, séduite aussi par l'espoir d'un dernier triomphe qu'Olympe se mit immédiatement à la disposition de ses directeurs. Elle ne parut pas d'abord à l'Opéra; elle pouvait travailler chez elle: Candia avait fait transformer le troisième étage de l'hôtel en une immense salle au plancher incliné, semblable à celui d'une scène.

Et, quand Olympe se crut prête, aussi fine danseuse, aussi ferme sur ses pointes qu'auparavant, elle vint répéter à l'Opéra, où toutes les mauvaises langues qui l'avaient si bien déchirée, et bien annoncé qu'elle serait inférieure à son rôle et même à sa réputation passée, durent se taire; car Olympe avait gagné, même en beauté: sa taille s'était un peu affinée, et son visage avait encore la pâleur presque diaphane des jeunes mères.

Le soir de la première, un flot d'abonnés avait envahi le foyer de la danse; et, lorsque Olympe y pénétra, elle fut saluée comme une reine.

Elle était seule.

Candia s'était contenté de la conduire à sa loge; et, depuis, il rôdait dans les coulisses: il ne pouvait pas, décemment, s'afficher avec la danseuse dans un moment où il se disposait à revendiquer ses droits de mari outragé.

Il était nerveux, inquiet parce qu'il avait trompé Olympe: elle savait bien que cette soirée avait été choisie par lui pour insulter publiquement le marquis de Marignac; mais elle était persuadée que Gaston seul se chargerait et de l'insulte et de la réparation par les armes. Candia n'avait pas voulu lui révéler que son intention absolue était de se venger lui-même; il n'ignorait pas que sa maîtresse lui eût aussitôt reproché violemment de se battre pour sa femme. "Tu l'aimes donc encore, lui aurait elle dit, si tu songes à te battre pour elle!"

Il n'aimait certes plus Geneviève; mais il ne pouvait se résoudre à accepter l'humiliation qu'elle lui imposait en aimant ce marquis de Marignac; et il haïssait profondément Raymond, non seulement comme un rival, mais aussi en raison des services qu'il avait reçus de lui. Il était enfin dans cet état d'esprit où la violence et un rude combat semblent les meilleures solutions.

Avant de donner le ballet, on avait joué *Zaïre*, qui avait été encore moins écoutée que de coutume: le premier acte s'était déroulé devant une salle à peu près vide: et, durant le second, on ne faisait qu'arriver, s'installer, se saluer, bavarder.

Mais l'entrée de la baronne de Candia fit taire toutes les conversations.

Elle ne s'était montrée que très rarement à l'Opéra depuis la mort de Mme du Baudan; et on remarqua, aussitôt, qu'elle ne portait pas un bijou. Elle était vêtue de noir, magnifiquement belle, mais d'une pâleur effrayante sur laquelle tranchaient ses yeux encore meurtris.

Par une légère fissure dans la toile d'un décor, Candia vit arriver sa femme.

Il passa alors dans la salle et se tapit contre le mur du petit couloir qui mène aux fauteuils d'orchestre. De là, il surveillerait facilement ce qui se passerait dans sa loge.

La lorgnette aux yeux, il examina minutieusement le visage de Geneviève.

—Elle est terriblement anxieuse, se disait-il; pourtant, elle ne tremble pas: elle s'imagine sans doute que je reculerai!....Elle a amené maman Métis pour m'effrayer: elle ne devine pas que je l'avais prévu et que c'est pour cela que je ne paraîtrai pas dans ma loge!

Et il se félicita d'avoir si bien pris ses dispositions. Puis étudiant le visage de sa fille:

—Blanche a l'air aussi résolu que sa mère.... Oh! je les briserai toutes deux! Mais, comment ne vois-je pas encore Gaston ou son père?

Il supposa qu'ils étaient restés dans le couloir ou dans le petit salon qui précède la loge.

—Oui, c'est cela! Ils auront jugé qu'il valait mieux que les femmes ne vissent rien: ils attendent le marquis de Marignac et sa grand'mère au dehors.

Il se tourna alors vers la loge dont Raymond de Marignac était devenu titulaire depuis quelques jours seulement. Et il prononça, avec inquiétude:

—La douairière et Hugues seulement! Où donc est Raymond?

En ce moment trois hommes entrèrent dans la loge de Geneviève.

—Que font-ils donc? murmura Candia.

Il avait reconnu le marquis de Marignac, son beau-père et Gaston.

Il braqua sa lorgnette sur eux et crut rêver quand il vit Raymond s'incliner longuement devant Geneviève, tandis que le comte de la Terrade et son fils saluaient très aimablement Blanche et maman Métis.

—Mais ils sont fous! prononça-t-il d'une voix étranglée.

A continuer.

Au sortir de la commission du budget.

—Supprimons la pension de Behanzin, et nous aurons résolu le problème de *l'expansion* coloniale.

Entre domestiques:

—Eh bien! mon pauvre Baptiste, tu n'as donc pas pu rester chez le baron?..

—Impossible, il a la déplorable habitude de souffleter ses gens trente-six fois par jour.....avec sa botte.

QUE VEUT DIRE CELA?

Au cours du dernier mois, les immenses affaires de la King's Royal Germetuer Co. ont augmenté de plus de moitié; et des ordres considérables lui viennent de partout. Le 20 février, I. L. Lyon & Cie, de la Nouvelle-Orléans lui ont donné une commande qu'ils ont payée comptant, de sept mille deux cents bouteilles à livrer de suite.

Cela veut dire:

1. Que lorsque des hommes comme le général Longstreet, le Général Turner, le Gouverneur Hubbard, le Colonel Avery, le Rév. W. G. E. Cunningham, le Rév. T. B. Hawthorne, et le Rév. Sam Jones font l'essai d'une médecine et en parlent de la façon la plus favorable, le peuple les croit.

2. Que le Germetuer a fait tout ce que ces plus ardents amis ont déclaré qu'il ferait.

3. Que le remède a triomphé de la Grippe, du Rhumatisme, de la Dyspepsie, de la débilité Nerveuse, de l'Insomnie, des affections de reins, de l'asthme, des maux d'été, des catarrhes dans tous les cas où l'essai en a été fait.

4. Que la découverte du Germetuer est la plus précieuse contribution de ce siècle à la science médicale.

Comme médecine de printemps, il n'a pas d'égal; il fortifie l'estomac, facilite la digestion, tonifie le système, et ainsi donne santé et bonheur. Sous ce rapport nul remède ne lui peut être comparé.

Le Germetuer n'est pas un nauséabond composé; mais aussi agréable à boire qu'un verre de limonade. Le malade l'aime et attend anxieusement l'heure de le prendre.

A vendre $1.00 la bouteille chez tous les pharmaciens.

—FABRIQUÉ PAR—

King's Royal Germetuer Co.,

ATLANTA, GEO.

Bureau de la "New Orleans Brewing Association," 194 rue Commune Nouvelle Orléans, 29 avril 1892.—Conformément à l'article 4 de la charte de cette Association, une élection des Directeurs aura lieu MARDI, 10 mai 1892, de 10 heures à 2.

ERNEST PRAGST, Secrétaire.

30 av—30 au 10 mai

Board des Commissaires du District de Levée d'Orléans.

Chambres Nos 6 et 7—5 Commercial Place.

Avis est par le présent donné conformément à l'article 48 de la Constitution, que le Board de Commissaires du District de Levée d'Orléans demandera à l'Assemblée Générale l'adoption d'une loi autorisant le Board d'asseoir une taxe additionnelle pour le dessèchement de la Ville de la Nouvelle Orléans.

1er mai—6 fas 30 j

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE

Vente de propriété de valeur formant l'encoignure Marais et Toulouse; dans l'îlet borné par les dites rues et les rues St-Louis et Villeré.

New South Building and Loan Association vs Mme Julia Jamet, épouse de Lucien Dupré.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 35,660. En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles entre la rue Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, SAMEDI, 11 juin 1892, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Une certaine portion de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et toutes les dépendances qui y appartiennent, située dans le Deuxième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Marais, Toulouse, St Louis et Villeré, laquelle portion de terre mesure, au pied américain, plus ou moins, quatre vingt pieds, un pouce et sept lignes de face sur rue Marais sur cent deux pieds trois pouces et quatre lignes de profondeur et de face à la rue Toulouse, et elle forme le coin et est composée de quatre lots de terre désignés par les Nos un, deux, trois et quatre, d'après un plan de L. Sergi en date du 16 février 1849 et déposé comme plan No 46 du Livre des Plans No ..., en l'étude de H. P. Caire, ancien notaire de cette ville.

Saisi dans l'affaire ci dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.

9 mai—9 16 23 30—juin 6 11.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété améliorée Nos 154 et 156 rue de Chartres.

Jacob A. Keinach vs Mlle Helena Girardey.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans, No 35,623.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et le Commercial Place dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 11 juin 1892, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent (portant les numéros municipaux 154 et 156 rue de Chartres), et les dépendances, et tous les droits, voies, servitudes, privilèges et avantages y appartenant ou en quelque sorte en dépendant, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues de Chartres, Jefferson, Levée et St-Pierre, formant l'encoignure des rues de Chartres et Jefferson, et mesurant cinquante cinq pieds et quatre lignes de face à la rue de Chartres, cinquante neuf pieds cinq pouces et cinq lignes de largeur dans le fond, sur soixante huit pieds cinq pouces de profondeur et de face à la rue Jefferson.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

9 mai—9 16 23 30—juin 6 11

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété de valeur améliorée connue comme No 269 de la rue du Camp.

Orleans Manufacturing Co. vs. T. W. Bethick,

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 35,000.—En vertu d'un writ de fieri facias contre Charles W. Drews, curateur de Thomas W. Bothick, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, SAMEDI, 21 mai 1892, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Une certaine portion de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et les dépendances, située dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Camp, Delord, Calliope, St Charles et le Cercle Lee, désignée par la lettre B, sur un plan fait par L. H. Pilié, voyer, daté le 11 octobre 1881, annexé pour référence à un inventaire fait par B. Ory, notaire en cette ville du 8 au 19 octobre 1881, et mesurant, suivant le dit plan, au pied américain, vingt cinq pieds neuf pouces et six lignes de face à la rue Camp sur cent vingt-sept pieds dix pouces et cinq lignes de profondeur, entre lignes parallèles.

Les bâtisses portent le numéro municipal 269 rue Camp.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

19 av—19 26—mai 3 10 17 21

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente par le Shérif Civil d'un Grand assortiment de beaux meubles de maison contenus dans le local au No 359 rue St-Charles.

Bois de rose, imitation noyer et chêne Ameublements de chambre à coucher.

Armoires à glaces avec simple et double battants—Dressers.

Ameublements de salle à manger en bois de chêne.

What-Nots—Cabinets—Lampes—Pendule, etc.—Tapis de Bruxelles—Rugs—Bureaux—Canapés—Tables en bois de cerises—Piédestals—Chaises à bras recouvertes en peluche—Monceaux recouverts en peaux—Tableaux—Ornements—Sommiers—Oreillers et traversins de plumes, etc. Stores pour fenêtres—Rideaux, etc.

Réfrigérateur—Verrerie et Faïence et autres articles divers de maison, etc. Aussi le droit d'occupation, etc.

Dans l'affaire de

M. Scooler vs. Brownlee W. Taylor.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 34,071.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, sur les lieux ci-après désignés, le LUNDI, 16 mai 1892, à 10 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Au local No 359 rue St Charles.

1° Un fort lot assorti de meubles de maison, etc., etc., contenus dans le dit local d'après un inventaire enregistré.

2° Le droit d'occupation du dit local No 359 rue St Charles de la date de la vente au 30 septembre 1893.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux

CHAS. W. DROWN, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

4 mai—4 9 12 16

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Mme Cécilia Bienvenu, Veuve Benjamin Stille.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 34,920—Division C.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le compte présenté par William W. Stille, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

E. A. LUMINAIS, Greffier.

30 avril—30—4 9 mai

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente du bail et droit d'occupation.

Simon Siess vs. Samson Cerf.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans.—No 35,219.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le LUNDI, 9 mai 1892, à midi, de la propriété ci après décrite, à savoir:

1° Tous les droits, titres et intérêts du défendeur Samson Cerf au bail du local No 603 rue Magazine le dit bail étant à raison de $35 par mois, payable mensuellement et finissant le 30 septembre 1892.

2° Et en cas que le dit bail ne soit pas vendu à prime, alors le droit d'occupation du dit local du jour de vente jusqu'au 30 septembre 1892. (L'acquéreur du dit droit d'occupation n'étant responsable d'aucun loyer, le propriétaire du dit local ayant été payé en plein pour le loyer jusqu'au 30 septembre 1892.)

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

28 avril—28—mai 2 5 9

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété de valeur et améliorée du premier district.

Jean Marie Gelé vs Mme Madeline Carbo, épouse de Wm L. Hagan, et le dit Wm L. Hagen, son mari, l'autorisant.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 32,781.—En vertu d'un writ de saisie et de vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire et dessus je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et l'Allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 28 mai 1892, à midi, de la propriété ci après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et dépendances et tous les droits, voies servitudes, privilèges et avantages lui appartenant, ou en quelque sorte en dépendant, situé dans le premier district de cette ville dans l'îlet borné par les rues Julia, Camp, Girod et Magasin, désigné comme lot No Un et mesurant au pied américain, trente-huit pieds de face à la rue Julia, sur quatre vingt seize pieds trois pouces de profondeur, entre lignes parallèles.

Etant la même propriété que Mme Madeline Hagen, alors Mme Veuve Madeline Ibas a acquis durant son veuvage par achat de Joseph Cornibé, d'après un acte fait pardevant Andrew Hero Jr., notaire en cette ville, le 25 octobre 1887.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN, Shérif civil de la paroisse d'Orléans.

27 avril—27—mai 4 11 18 25 28

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'une propriété de valeur améliorée dans le Quatrième District connue comme le People's Theatre.

L. Luderbach versus People's Theatrical Co., Limited.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 34,697—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 28 mai 1892, à midi, de la propriété ci après décrite, à savoir:

Trois certains lots de terre, avec toutes les améliorations qui s'y trouvent situées dans le Quatrième District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Washington, Camp, Sixième et Magasine, deux desquels sont désignés par les numéros 10 et 11, sur un plan de Banchard, voyer, conformément à un acte pardevant J. M. Bonfernagel, notaire, le 26 avril 1860, Livre 112, Folio 71, et l'autre par le numéro 1 sur un plan de Ferguson, voyer, d'après un acte passé pardevant Peterslaux, notaire, le 13 juin 1858, Livre 70, Folio 20, chacun mesurant trente pieds un pouce et une ligne sur la rue Magazine sur une profondeur de cent cinquante pieds entre lignes parallèles.

Saisi dans l'affaire ci dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.

25 avril—25—2 9 16 23 28 mai

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente par le Shérif de propriété améliorée de valeur dans le Quatrième District, connue comme le People's Theatre.

New South Building and Loan Association vs. People's Theatrical Company of New Orleans, Limited.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 35,545—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique à la Bourse des Encanteurs Nos 72 et 74 rue St Charles, entre Gravier et Commercial Place, Premier District de cette ville, le SAMEDI 4 juin 1892, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir

Trois certains lots de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et les droits voies privilèges et servitudes y appartenant, situés dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Washington, Camp, Sixième et Magasine, lesquels dits lots sont désignés par les Nos 10 et 11 sur un plan de Blanchard, voyer, et comme lot No 1, sur un plan de Ferguson, voyer, chacun mesurant trente pieds un pouce et une ligne (30' et 1") sur la rue Magasine sur cent cinquante pieds (150) de profondeur entre lignes parallèles.

Saisi dans l'affaire ci dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN, Shérif civil de la paroisse d'Orléans.

3 mai—3 10 17 24 31—juin 4

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété de valeur dans le Troisième District.

Louis T. Copping vs. Marie Eugénie Bienvenu, femme séparée en propriété de Amédée Ginochet de l'Isle et son dit mari pour l'aider et l'autoriser en ceci.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 35,046—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse des Encanteurs Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, dans le premier district de cette ville, le SAMEDI, 4 juin 1892, à midi, de la propriété ci-dessus décrite, à savoir

Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et ce qui y appartient, situé dans le Troisième District de cette ville, désigné par le numéro [illegible] dans l'îlet borné par les rues Robertson, Columbus, Kerlerec et Villeré, sur un plan dressé par E. Surgi, ingénieur civil, daté le 30 janvier 1850, déposé au bureau de C. C. Ladreyt, alors notaire en cette ville, comme le plan No 2 de son livre de plans, lequel lot mesure trente et un pieds onze pouces et cinq lignes de face à la rue Robertson, sur une profondeur de vingt sept pieds dix pouces et cinq lignes.

Saisi dans l'affaire ci dessus

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.

2 mai—2 9 16 23 30—juin 4

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété du Quatrième District.

David Glover vs. Caroline Faucheux et als.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans — No 35,492 — En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 4 juin 1892, à midi, de la propriété ci-après décrite à savoir—

Deux lots de terre, avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Quatrième District de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet No 94 du plan de ville de la ville de Lafayette, bornée par les rues Live Oak, Laurel, Jackson et Josephine, et désignés comme lots Nos Vingt deux et Vingt trois, sur un plan fait par J. Schreiter, daté le 8 février 1838, déposé à l'étude de H. B. Cenas, ancien notaire. Le dit lot No Vingt deux mesure vingt neuf pieds de face à la rue Laurel sur cent seize pieds de profondeur entre lignes parallèles. Le lot No Vingt trois mesure trente pieds 10 pouces deux lignes et demie de face à la rue Laurel, sur une profondeur de cent cinquante-neuf pieds huit pouces et cinq lignes entre lignes parallèles, mesure américaine.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

3 mai—3 10 17 24 31—juin 4

ANNONCE JUDICIAIRE.

E. A. Cotton vs. Mme Margaret Hussey.

COUR CIVILE DE DISTRICT, pour la paroisse d'Orléans. — No 35,587.— En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et le Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 4 juin 1892, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits voies, privilèges et dépendances qui y appartiennent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues St-Joseph, Baronne, Dryades anciennement Philippi, et Julia, désigné par le No 42 sur un plan dressé par R. Delafield au mois de mai 1832 et déposé en l'étude de C. R. Stringer, ancien notaire en cette ville; le dit lot de terre mesure, conformément au titre dans la dite affaire, vingt-cinq pieds de face à la rue St Joseph, entre les rues Baronne et Philippi maintenant Dryades, sur une profondeur de cent vingt cinq pieds, le tout plus ou moins.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.

3 mai—3 10 17 24 31 juin 4

BASILE BARES

FACTEUR DE PIANOS,

84 Rue Royale, Nlle-Orléans

—SEUL AGENT POUR LES—

PIANOS GAVEAU, DE PARIS

Supérieur à tout ce qui s'est fait jusqu'à ce jour, de construction nouvelle pour la sonorité prolongée, à cadre en fer fondu d'une seule pièce, système perfectionné, mécanique à double répétition, sommiers en fer, équilibrés pour le maintien de l'accord. Ces pianos ont véritablement un velouté et une pureté de son remarquables.

Accords et réparations de pianos une spécialité.

20 mars—

VENTES A L'ENCAN.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

ANNONCE JUDICIAIRE.

CAPITALISTES ATTENTION.

Les grandes bâtisses à deux et trois étages solidement construites connues précédemment comme le

PELICAN WAREHOUSE,

Maintenant occupées par

HENDERSON'S SUGAR REFINERY,

Et faisant face aux rues Commerce, Notre-Dame et Girod, se composant de près de la moitié de l'îlet, rapportant $2,000 par an.

La grande bâtisse en briques à deux étages solidement construite coin Tchoupitoulas et Notre-Dame connue comme le

RAINBOW WAREHOUSE.

La grande bâtisse en briques à un étage solidement construite rue Tchoupitoulas, entre Julie et Notre-Dame, attenant au Rio Warehouse et connue comme le

INDIA WAREHOUSE.

Coin Chartres et St-Louis, en face l'Hotel Royal, la grande bâtisse à trois étages et mansardes occupée au rez-de-chaussée comme magasins et en haut comme résidences.

Francis Frederick Steenackers

—vs.—

Josephine Eliza L. Pargoud.

Pour un Partage.

No 35,372—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—Placide J. Spear, encanteur—Bureau, No 3 1/2 rue Carondelet—SAMEDI, 14 mai 1892, à midi, il sera vendu à l'encan, à la Bourse d'Encan St-Charles, au rez-de-chaussée de la rotonde de l'Hôtel St-Charles, rue St Charles entre les rues Gravier et Commune, en vertu et conformément à un jugement rendu et signé le 11 avril 1892, par l'Honorable N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, la propriété ci-après décrite, savoir—

Le India Warehouse.

1° Une certaine portion de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, consistant en une bâtisse en briques solidement construite, connue comme le India Warehouse, et tous les droits, titres voies, servitudes, privilèges et avantages y appartenant ou en quelque sorte en dépendant, située dans le Premier District de cette ville dans l'îlet No 124, borné par les rues Tchoupitoulas, Julie, Notre Dame et Magasins, composée de deux lots de terre désignés par les lettres A et B et mesurant comme suit, à savoir

Le lot A mesure 42 pieds 6 pouces de face à la rue Tchoupitoulas, à une distance de 42 pieds 9 pouces et 4 lignes de la rue Julie, la même largeur dans le fond sur 170 pieds 6 pouces sur chacune des lignes de côté, et le lot B mesure 21 pieds 10 pouces de face à la rue Tchoupitoulas la même largeur sur la ligne de fond, 170 pieds 6 pouces sur la ligne le séparant du lot A, et la même profondeur sur la ligne de côté le plus près de la rue Notre Dame, le tout au pied américain. Vendu sujet à un bail à MM John Holmes & Co. jusqu'au 30 septembre 1892 à raison de $40 par mois

Le Pelican Warehouse occupé par la Henderson's Sugar Refinery.

2° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent consistant en bâtisses solidement construites à deux et trois étages et leurs améliorations connues comme le Pelican Warehouse, et tous les droits, voies, servitudes, privilèges et avantages lui appartenant ou qui en quelque sorte en dépendent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet No 58, borné par les rues Commerce, Girod, Notre Dame et Nouvelle Levée, mesurant 235 pieds 4 pouces et 2 lignes de face à la rue Commerce, 82 pieds 5 pouces de profondeur et de face à la rue Girod, 92 pieds 9 pouces de profondeur et de face à la rue Notre Dame et 247 pieds 10 pouces et 5 lignes de la rue Girod à la rue Notre Dame, le tout au pied américain, vendu sujet à un bail à Wm Henderson, Esq. jusqu'au 30 septembre 1893 à raison de $3000 par an payable mensuellement

Le Rainbow Warehouse.

3° Une certaine portion de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent consistant en une bâtisse en briques à deux étages, et tous les droits, voies, servitudes, avantages et dépendances qui y appartiennent, connue comme le Rainbow Warehouse, situé dans le Premier District de cette ville dans l'îlet No 125, borné par les rues Notre Dame, Tchoupitoulas, Girod et Magasins comprenant cinq lots de terre numérotés 1, 2, 3, 4 et 5, mesurant ensemble 120 pieds 4 pouces de face à la rue Tchoupitoulas 101 pieds 11 pouces et 6 lignes de profondeur et de face à la rue Notre Dame, 77 pieds 8 pouces et 2 lignes sur l'autre ligne extérieure ou principale à la rue Girod du lot No 5 et 174 pieds et 4 lignes dans le fond touchant à une allée de 12 pieds 1 pouce de face et largeur à la rue Notre Dame, et s'étendant dans le fond des dits cinq lots à la projection des autres lignes du lot No 5, sur laquelle elle a une largeur de 10 pieds 2 pouces. Les bâtisses portent les Nos 151, 153, 155, 157, 159 de la rue Tchoupitoulas. Le No 159 ou lot No un forme l'encoignure des rues Notre Dame et Tchoupitoulas, et aussi le droit et titre à la dite allée, de même qu'il existe pour le propriétaire actuel, aussi sujet à un bail à MM John Holmes & Co. jusqu'au 30 septembre 1892 à $60 par mois.

Coin des rues St-Louis et Chartres.

4° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, servitudes, avantages et dépendances qui y appartiennent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet No 27, borné par les rues Chartres, St-Louis, Decatur et Toulouse, mesurant 65 pieds 1 pouce et 4 lignes de face à la rue Chartres sur une profondeur, entre lignes parallèles, et de face à la rue St-Louis de 104 pieds 9 pouces, au pied américain. Les améliorations consistent en une bâtisse en briques à trois étages et mansardes, le rez de chaussée est occupé par une épicerie, un stand de fruits, un cordonnier et un ferblantier; au premier il y a 6 chambres, et galerie derrière, au second il y a 6 chambres, 2 cabinets et galerie derrière et 7 chambres dans les mansardes, et une cuisine en briques à deux étages, avec 4 chambres waterworks, lieux d'aisances etc. etc., les dites bâtisses portant les numéros municipaux 116, 118 et 120 rue Chartres.

L'encoignure des rues St-Louis et Chartres occupée par Jean Rainé comme épicerie, est vendue sujet à un bail en sa faveur, expirant le 30 septembre 1892 à raison de $35 par mois, le reste de la propriété est sans bail, louée par mois, et rapporte $50, faisant un revenu total de $85 par mois.

Conditions—Un tiers ou plus comptant et le reste à un et deux ans de crédit en billets garantis par hypothèque, portant huit pour cent d'intérêt par an à partir de la date, avec toutes les autres clauses de garantie usuelles. Les acquéreurs assumeront les taxes de 1892, en addition de leurs enchères, et feront un dépôt de dix pour cent comptant sur les lieux.

Actes de vente pardevant M. V. Déjan, notaire, aux frais des acquéreurs.

12avril—12 13 16 23 30 mai7 14

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN

L'attrayante et Productive

MAISON DE RÉSIDENCE EN BRIQUES A TROIS ÉTAGES,

218 RUE ROYALE,

Entre les rues Dumaine et St-Philippe

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN—W. A. KERNAGHAN, encanteur, bureau, No 10 rue Carondelet—SAMEDI, 21 mai 1892, à midi, à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu à l'encan—

L'attrayante et "substantielle" maison de résidence avec magasin, en briques à trois étages, 218 Royale, entre Dumaine et St Philippe, carré d'îlet borné par la rue Chartres, ayant magasin, corridors, galeries et 12 chambres, citernes et hydrant, gaz et cour pavée, terrain 21x143.

L'eau monte à tous les étages et la bâtisse est bien finie et a une véranda en fer sur la devanture aux trois étages. Elle est avantageusement située pour les affaires et comme résidence, à proximité du grand Marché Français et du centre des affaires, et se recommande comme placement rémunérateur, louée au prix de $456 par an.

Conditions—Un tiers ou plus comptant; le reste à 1 et 2 ans de crédit, portant 8 pour cent d'intérêt et toutes ces clauses; et l'acquéreur paiera les taxes de 1892; 10 pour cent comptant seront requis au moment de la vente.

L'acte de vente pardevant O. Morel, notaire aux frais de l'acquéreur.

7 mai—7 14 à date.

ANNONCE JUDICIAIRE.

La grande Presse à Coton des Classers.

Sans réserve.

J. B. Lallande vs ses créanciers.

No 29,164—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN—W. A. Kernaghan, encanteur—Bureau No 10 rue Carondelet—SAMEDI, 14 mai 1892, à midi, à la Bourse des Encanteurs, 72 et 74 rue St Charles, il sera vendu à l'encan, en vertu d'un ordre de l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la dite Cour, Division A, daté le 22 avril 1892, rendu dans l'affaire ci dessus.

La grande presse à coton "Classers" telle qu'elle est actuellement dans la bâtisse rue Franklin, entre Calliope et Euphrosine. Elle était connue précédemment comme la Champion Cotton Press construite à la fonderie de Scott, aux Reading Iron Works, Reading, Pennsylvanie, bien connue comme la plus grande et la plus forte presse à coton du monde, excepté celle placée à Galveston, Texas.

Conditions—Comptant avant livraison; 10 pour cent seront requis au moment de la vente. L'acquéreur devra enlever la machine avant le 20 mai 1892 et réparer à ses frais toutes les avaries des murailles, banquettes, etc. qui seraient faites en enlevant les machines.

L'acte de vente pardevant M. C. Soniat, Esq. aux frais de l'acquéreur.

24 avril—24 25—mai 13 14

Avis.

Le Dr C. Testut prévient les personnes que cela peut intéresser qu'on ne trouvera que chez lui, rue St-Pierre, No 154, près Rampart, son **Punaisicide Liquide—Bed Bug Killer and Egg Destroyer.** Toutes ses bouteilles portent sa propre signature.

12 déc—

VENTES A L'ENCAN.

PAR ROBINSON & UNDERWOOD.

RESIDENCE ELEGANTE,

La maison "Sarpy,"

No 212 rue Royale, entre Dumaine et St-Philippe,

Environnée par les magnifiques demeures de MM. Pascal, Seixas, Pilié et autres, et dans le voisinage immédiat du **Marché Français**, de la **Place Jackson** et de la **Cathédrale**.

GRAND TERRAIN.

Samedi, 14 mai.

PAR ROBINSON & UNDERWOOD—W. C. H. Robinson, encanteur—Bureau No 164 rue Commune, SAMEDI, 14 mai 1892, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, il sera vendu à l'encan:

La magnifique résidence à trois étages avec mansarde, connue comme le No 212 rue Royale, dans l'îlet borné par les rues Chartres, Dumaine et St Philippe, ayant de larges vestibules au centre de chaque étage. Au rez de chaussée se trouvent la Bibliothèque le Fumoir, et une grande salle à manger octogone parfaitement aérée la chambre à bains, avec cuisine et toutes les dépendances ordinaires.

Le second étage renferme deux superbes salons avec portes à coulisse, et une immense salle de réception au dessus de la salle à manger.

Le troisième étage est admirablement distribué en quatre grandes chambres à coucher, parfaitement aérées, avec un cabinet pour chaque chambre. Il y a deux chambres aux mansardes.

Les murs de toutes les pièces sont ornés de beau papier de tenture, et tous les manteaux de cheminée sont à fresque.

La bâtisse du fond à trois étages contient trois chambres confortables, avec chambre à bain, gaz partout.

Une écurie en briques à deux étages solidement construite et très jolie, ayant de la place pour quatre chevaux et quatre voitures, chambres à fourrage, chambres à harnais et joli emplacement pour cocher.

La cour est bien pavée, une grande fontaine, une provision abondante d'eau. Cette jolie résidence est en très bon ordre et est admirablement construite pour résidence de famille, jolis jardins, etc., tonnelle de vigne.

Les terrains mesurent comme suit:

Le lot No 3 mesure 27 pieds 9 pouces 4 lignes de face à la rue Royale, sur une profondeur de 94 pieds 5 pouces et 27 pieds 9 pouces de largeur dans le fond. Le lot attenant mesure 44 pieds 9 pouces de face à la rue Royale, sur 147 pieds 10 5/8 pouces de profondeur, entre lignes parallèles.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, la balance à 1 et 2 ans, 7 pour cent d'intérêt par an, assurance, honoraires d'avocat et toutes les autres clauses usuelles de garantie; les taxes de 1892 devant être assumées par l'acquéreur; 10 pour cent seront requis au moment de l'adjudication.

L'acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant Edgar Grima, notaire.

7mai—à date.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Billets à recevoir, comptes ouverts, etc.

Succession de Mme Catherine Potthoff.

No 29,853—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.—Division E.

PAR ROBINSON & UNDERWOOD—W. C. H. Robinson, Encanteur. Bureau No 164, rue Commune, SAMEDI, 14 mai 1892, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté le 28 avril 1892, Dossier No 29,853, pour le compte de la succession ci dessus, à l'encan, il sera vendu—

Billets à recevoir—et comptes ouverts d'après une liste au bureau des encanteurs.

Conditions—Comptant.

3 mai 3 7 10 12 14

ATTENTION

Restaurateurs, Confiseurs

—ET—

Amateurs de confitures.

Grande vente à l'encan de tout le contenu de la célèbre

Confiserie Kuntz,

163 rue du Canal

Sans réserve et limite comprenant un assortiment vaste et varié de Bonbons importés et du pays, candis, fruits, conserves, gâteaux, viandes, vins, liqueurs, cordiaux, tables, rayons miroirs, éventails et lumières électriques, un magnifique Range en parfait état avec tous les accessoires, ensemble avec une installation complète pour la fabrication de candie et de gâteaux.

A cause de retraite des affaires

Des catalogues pour distribution seront prêts sous peu de jours.

Mercredi, 11 mai, à 11 heures A. M.

PAR ROBINSON & UNDERWOOD—W. C. H. Robinson, encanteur—Bureau 164 rue Commune—MERCREDI, 11 mai 1892, à 11 h. A. M. sur les lieux. 163 rue du Canal, il sera vendu la propriété ci-dessus décrite.

Conditions—Comptant sur les lieux.

1er mai—1 mai 11

PAR ONORATO & STUART.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession d'Alexandre Sens.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 31 211—Division C.

PAR ONORATO & STUART, Encanteurs—Bureau, No 59 rue Camp—SAMEDI, 28 mai 1892, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, il sera vendu à l'encan, en vertu d'un ordre de l'Hon F. A. Monroe juge de la Cour ci-dessus décrite, Division "C", en date et signé le 13 avril 1892, la propriété et après décrite à savoir

Une certaine portion de terre située dans la paroisse St-Tammany, à Slidell, Louisiane et étant un certain morceau de terre désigné par le lot numéro 10 dans la section 4 T. 9—S. R.—14 E., district Greensburg de la Louisiane et ayant 40 acres—borné au nord par Dorothée Grimes, au sud par Alexandre Nicholas et Adam Horne à l'ouest face au Bayou Vincent et à l'est par Mme Frederick, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent et toutes les dépendances.

Conditions—Comptant

Acte de vente pardevant F. D. Charbonnet notaire aux frais de l'acquéreur. Un dépôt de 10 pour cent sera requis au moment de l'adjudication pour lier la vente.

ONORATO & STUART, Encanteurs.

23 avril—23 30—mai 7 14 21 22 28

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

ANNONCE JUDICIAIRE.

UN JOLI DOUBLE CORPS DE LOGIS

Dans le Quatrième District,

Au coin des rues Première et Constance.

Succession de Frank Masius.

No 34,835—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.—Placide J. Spear, encanteur—Bureau No 3 1/2 rue Carondelet—SAMEDI, 14 mai 1892, à midi, il sera vendu à l'encan, à la **Bourse d'Encan St-Charles, rotonde du rez-de-chaussée de l'Hôtel St-Charles**, rue St-Charles, entre les rues Gravier et Commune, en vertu de et conformément à un ordre de l'Honorable Albert Voorhies, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté le 4 avril 1892, pour le compte de la dite succession, la propriété décrite ci-après, savoir—

Un certain lot ou certaine portion de terre, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Constance, Première, Laurel et Philip, lequel dit lot ou portion de terre forme l'encoignure des rues Constance et Première et est désigné par le No Un sur un plan dressé par A. Sinott, architecte, le 3 décembre 1852 déposé au bureau de William Shannon, notaire en cette ville, pour qu'on s'y réfère, et le dit lot mesure, en mesure américaine, 48 pieds 6 pouces de face à la rue Constance, sur une profondeur et façade sur la rue Première de 64 pieds 1 pouce et 5 lignes, entre lignes parallèles.

Les améliorations comprennent un joli double corps de logis presque neuf, ayant 6 chambres, une bâtisse en bois à deux étages attachée à la maison principale, avec trois chambres, une bâtisse à un étage faisant face à la rue Constance servant comme atelier de peinture. le tout couvert en ardoises, gaz, deux citernes, lieux d'aisance hangars, entrée pour voitures, etc. etc.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

Acte de vente pardevant Marcel T. Ducros, notaire, aux frais de l'acquéreur.

9 avril—9 16 23 30—mai 7 14

PAR E. CURTIS.

AMATEURS ATTENTION.

Riches Meubles Français.

Mardi, 10 mai à 11 heures A. M.

Tout le contenu de la résidence magnifiquement meublée de **Mme C. Jacquet, 202 rue Esplanade**, près Villeré.

Dans le salon l'on trouvera—**Un magnifique ameublement de salon**, couvert de brocatelle et monté en bronze. Un joli divan. Belles chaises de réception dorées, bourrées et en canne. Piano Pleyel droit, fabriqué sous l'administration d'Ignace Pleyel. Les plus belles garnitures de cheminées Louis XIV, bronze doré, qui aient jamais été vues en cette ville, consistant en pendule et candélabres, ayant coûté 2 505 francs. Très unique Bayhat en marqueterie de bois, les tiroirs s'ouvrant par des ressorts cachés. Magnifique cabinet Buhl. Une étagère en bois de rose. Trois pièces de faïence et bronze doré, de beauté remarquable. 2 très riches lampes de Sèvres. 1 pendule et candélabres Louis XV. 2 bronzes italiens. 1 magnifique candélabre de cristal, pour suspendre au plafond. 2 magnifiques tableaux par Régnier. 2 beaux tableaux par Ange, et autres.

Passant à la salle à manger, il y a: Un des plus riches ameublements de salle à manger, de bois de chêne noir sculpté qui ait été importé. Une bibliothèque en vieux bois richement sculpté—un véritable bijou. Pupitre de dame en marqueterie. Une belle pendule, avec candélabre, véritable bronze. Une table à déjeuner française. Un réfrigérateur en chêne. Jolis sets de porcelaine et verrerie en cristal Baccarat, etc.

Dans le vestibule: Un porte chapeau américain, moderne, mais un très beau. 2 très belles chaises de vestibules recouvertes de peau. 2 gravures.

La meilleure chambre à coucher, au second étage contient: Un magnifique ameublement de chambre à coucher Kraimer, bordé de cèdre et "bird-eye maple." l'armoire ayant de portes avec glaces; ayant coûté $600. Table de centre, en bois de rose et bronze. 1 prie-Dieu, brodé en soie. 4 rideaux et lambrequins. Bel ameublement de cheminée. 2 beaux vases. Un matelas de crin et un matelas de laine, tous deux faits à Paris.

L'on trouvera dans les chambres Nos 2, 3 et 4: Meubles français. Deux armoires à portes simples avec miroirs, en bois de rose. Matelas à ressorts et en crin, et beaucoup d'autres articles.

Un stove de cuisine, ustensiles, etc., le tout formant le plus élégant ameublement de ménage offert depuis la vente Auguste Bohne, l'an dernier.

PAR E. CURTIS, Encanteur—MARDI, 10 mai 1892, à 11 h. du matin, au No 202 rue Esplanade, positivement sans limite, à cause de départ.

Conditions—Comptant.

N. B.—Des cartes de l'encanteur admettront ceux qui voudront examiner les ameublements, le 9 mai, entre 10 A. M. et 4 P. M.

1er mai—1er 8, 9, 10

L'ABEILLE

—DE LA—

Nouvelle-Orléans

JOURNAL QUOTIDIEN,

—AVEC UNE—

EDITION HEBDOMADAIRE

PARAISSANT

—LE—

SAMEDI MATIN

—ET—

Contenant toutes les matières publiées pendant la semaine dans l'édition quotidienne.

L'ÉDITION HEBDOMADAIRE,

Réunissant en un seul numéro toutes les nouvelles de la semaine, compte beaucoup d'abonnés et de lecteurs en Europe.

BUREAUX ET ATELIERS

No 73 Rue de Chartres,

ENTRE CONTI ET BIENVILLE.

ABONNEMENTS:

ÉDITION QUOTIDIENNE.

Un an	$12 00
Six mois	6 00
Trois mois	3 00
Un mois	1 00

ÉDITION HEBDOMADAIRE.

Un an	$3 00
Six mois	1 50
Quatre mois	1 00
Un mois	25

On s'abonne à la semaine avec les porteurs et les marchands de journaux.

L'ABEILLE,

Fondée le 1er septembre 1827, est le plus ancien journal quotidien de la Louisiane et du Sud-Ouest.

Elle est lue par toute la population franco-louisianaise et est conséquemment, au point de vue des annonces, un excellent organe de publicité.

Elle est reçue non-seul. dans toutes les paroisses créoles de la Louisiane, mais dans les Etats voisins, au Mexique, aux Antilles, en Europe, partout enfin où on lit le français et où on s'intéresse aux affaires de notre pays.

L'ABEILLE

Publie tous les jours, en outre des matières politiques, littéraires et locales:

Des Dépêches Télégraphiques complètes de tous les points des Etats-Unis et de l'Etranger;

Un Bulletin Maritime;

Une Liste des Navires en partance dans les ports étrangers et américains pour la Nouvelle-Orléans;

Une Liste des Navires dans le port de la Nouvelle-Orléans;

Un Bulletin Financier;

Un Bulletin Commercial;

Les heures de départ et d'arrivée des trains de chemins de fer;

Les jours de départ des bateaux à vapeur.

Bureaux et Ateliers,

73.....CHARTRES.....73